

**APPEL A PROJETS EN VUE DE LA SELECTION DES PORTEURS DE PROJETS
DANS LE CADRE DES « JOURNEES MARTINICAISES DE LA TRADITION »
ORGANISEES PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE**

• **OBJET DU PRÉSENT L'APPEL À PROJETS**

La présente consultation lancée par la Collectivité Territoriale de Martinique, vise à sélectionner les projets tendant à valoriser les traditions martiniquaises, ainsi que la transmission du savoir-faire martiniquais et des pratiques ancestrales.

La manifestation intitulée les « Journées Martiniquaises de la Tradition » est prévue du 07 au 09 Juin 2024, et se déroulera sur différents sites de la CTM et espaces naturels, répartis sur l'ensemble de notre île (liste des sites concernés en Annexe 1 du dossier de consultation).

• **IDENTIFICATION DE L'ORGANISME**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Direction Générale Adjointe Culture Art et Patrimoine
Hôtel de la CTM – Rue Gaston Defferre- Plateau Roy - Cluny
CS 30 137
97201 FORT DE FRANCE CEDEX

• **DESCRIPTIF**

Pour la mise en œuvre des Journées Martiniquaises de la Tradition (JMT), la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) a décidé de lancer un appel à projets en direction des acteurs publics et privés afin que, durant le week-end du 07 au 09 Juin 2024, l'ensemble de la Martinique soit irrigué d'actions mettant en valeur nos traditions aux travers de démonstrations, initiations et animations relatives aux pratiques suivantes :

- ateliers
- conférences
- spectacles vivants
- Ateliers culinaires : (ateliers et démonstrations)

Les domaines retenus pour cette édition 2024 :

- Pratiques traditionnelles
- Tenues traditionnelles
- Gastronomie

L'objectif de la manifestation est double. En effet, il s'agit de favoriser la transmission de nos savoir-faire, en direction notamment, des scolaires, du grand public et des publics empêchés (personnes en situation de handicap et détenus) en valorisant les métiers et nos pratiques ancestrales. Tous les publics auront accès, selon le principe de la gratuité, aux événements proposés à l'occasion de ces Journées, durant lesquelles chacun sera invité à revêtir la tenue traditionnelle.

• **DOCUMENTS / JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET**

Les dossiers de candidatures comprendront les informations suivantes :

Présentation de l'équipe

- Présentation de la structure assurant le portage et susceptible de recevoir la subvention.
- Statuts de la structure et récépissé préfectoral de déclaration de création pour les associations
- Dernier récépissé préfectoral de modification (le cas échéant)
- Fiche de situation au répertoire INSEE
- Dernière liste des membres du bureau et du conseil d'administration.
- Attestation de l'URSSAF mentionnant que l'association est à jour de ses cotisations sociales et fiscales
- Justificatif d'assurance en cours de validité,
- Relevé d'identité bancaire
- CV du porteur de projet, des éventuels partenaires associés engagés dans le projet. (Mentions des réalisations et actions menées, titres, trophées et reconnaissances obtenues)

Présentation du projet

- Descriptif du projet, avec des données quantitatives (par exemple: dates choisies, nombre de participants, etc.), et qualitatives (thèmes, activités proposées par les intervenants, programme d'animations etc.). Ce descriptif doit permettre l'appréciation du projet sur la base des critères de sélection mentionnés. Le candidat devra expliciter le contenu de son projet en portant l'accent plus singulièrement, sur chaque critère de sélection indiqué.
- A cet effet, il établira une note d'intention développant un argumentaire précis et convainquant, susceptible de valoriser sa candidature par rapport aux attentes formulées.
- Plan de financement de l'action global et succinct.

Les dossiers doivent être synthétiques (limités à quelques pages) et précis.

• SELECTION DES PROJETS

L'instruction des dossiers déclarés recevables sera effectuée par le Comité de Sélection qui procédera à la sélection des projets proposés par les candidats.

Cette sélection des candidatures sera élaborée sur la base des critères définis ci-dessous :

- Pertinence du projet : le candidat devra préciser le contenu du projet, le public visé, la qualité de l'action
- Faisabilité de l'action : le soutien financier de la CTM portera sur le budget annoncé pour le projet présenté (public, descriptif, ancrage culturel et traditionnel)
- Logistique : le candidat devra mentionner conditions particulières nécessaires à la réalisation du projet.

• MODALITÉS ADMINISTRATIVES DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **Lundi 06 Mai 2024 à 11h00 précises (heure de Martinique)**.

Le dépôt des plis s'effectuera, selon le choix du candidat, par voie électronique ou sur site jusqu'au jour et à l'heure précités, étant précisé que :

- Les dossiers pourront être déposés (au format PDF) sur la plateforme dématérialisée, via l'adresse électronique suivante : <https://ctm-amiaap.achatpublic.com>.

Ou bien,

- Les dossiers pourront également être déposés à l'Hôtel de la CTM. Ils devront être insérés dans une enveloppe mentionnant l'adresse suivante :

Collectivité Territoriale de Martinique
Direction Générale Adjointe Culture Art et Patrimoine
Appel à Projet « Journées Martiniquaises de la Tradition »
Rue Gaston-Defferre – Plateau Roy – Cluny CS 30137
97201 Fort-de-France Cedex

- **CALENDRIER** :

Lancement de l'appel à projet : le 23 Avril 2024

Date limite de réception des plis (candidature et offre): le 06 Mai 2024

Instruction des dossiers : du 06 au 14 Mai 2024

Comité de Sélection des candidats : 15-16 Mai 2024

Annonce des lauréats : le 17 Mai 2024

Déroulement de la manifestation : 07, 08 et 09 juin 2024

- **TÉLÉCHARGEMENT**

Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme dématérialisée de la collectivité territoriale de Martinique. Il est accessible en téléchargement à l'adresse électronique suivante : [https://ctm-
amiaap.achatpublic.com](https://ctm-amiaap.achatpublic.com)

Il est constitué du règlement de consultation, de la liste des sites accueillant la manifestation et du projet de convention à conclure entre la CTM et chaque lauréat.